

LES CONCOURS PUBLICS À LA PROTECTION SOCIALE AGRICOLE EN 2007

En 2007, les concours publics à la protection sociale agricole représentent 11,6 milliards. Ils diminuent de 5,4 %. Ce repli est dû pour les deux tiers à la baisse du transfert des droits sur la consommation de tabac ; il résulte également du recul de la compensation démographique et des versements des autres caisses.

En 2007, les recettes globales du Fonds de Financement des Prestations Sociales des non salariés Agricoles (FFIPSA) progressent de 1,6 %. Elles s'élèvent à 16,5 milliards dont 2,7 milliards au titre des contributions professionnelles, 11,6 milliards des concours publics et 2,2 milliards de la subvention d'équilibre représentant le besoin de financement (*tableau 1*).

RECETTES DU FFIPSA									
Origine des recettes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
Contributions professionnelles	2 421,5	2 418,3	2 518,1	2 575,2	2 589,5	2 672,0	2 677,0	2 667,5	-0,4%
Cotisations	1 783,0	1 707,9	1 713,6	1 716,6	1 703,2	1 756,0	1 734,6	1 688,7	-2,6%
Affectation de la CSG	638,5	710,3	804,5	858,6	886,3	915,9	942,4	978,8	3,9%
Concours publics	11 382,2	11 730,4	11 755,4	12 095,4	11 912,2	11 609,1	12 308,2	11 645,9	-5,4%
Remboursement de l'AAH (1)	933,3	876,1	615,2	566,5	50,3	46,6	44,7	41,7	-6,8%
Contribution Etat au financement de la RCO (2)				28,0	142,0	145,0	145,0	145,0	0,0%
Autres concours publics dont :	10 448,9	10 854,3	11 140,1	11 500,9	11 719,8	11 417,5	12 118,4	11 459,2	-5,4%
Taxes produits de base	-1,1	-1,2	-3,2	-2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	//
Autres taxes affectées	4 423,3	4 437,4	4 572,4	4 670,1	166,9	169,6	168,3	185,3	10,1%
Compensation démographique	5 317,1	5 401,6	5 627,9	5 748,2	5 700,4	5 646,0	5 561,0	5 473,6	-1,6%
Droits sur les tabacs (art 575 CGI) net de la RCO					4 644,0	4 985,8	5 271,7	4 815,6	-8,7%
Autres contributions (3)	709,6	1 016,5	943,1	1 084,6	1 208,5	616,1	1 117,4	984,6	-11,9%
Autres recettes	0,0	0,0	456,0	157,0					//
Besoin de financement (4)					784,6	1 401,1	1 295,7	2 229,4	72,1%
Total recettes	13 803,7	14 148,7	14 729,4	14 827,6	15 286,3	15 682,2	16 280,8	16 542,8	1,6%
Part des contributions professionnelles	17,5%	17,1%	17,1%	17,4%	16,9%	17,0%	16,4%	16,1%	//
Part des concours publics	82,5%	82,9%	79,8%	81,6%	77,9%	74,0%	75,6%	70,4%	//
Part autres recettes et besoin de financement			3,1%	1,1%	5,1%	8,9%	8,0%	13,5%	//

(1) Participation au financement de l'allocation adultes handicapés (AAH) par le budget des charges communes de l'Etat
(2) A compter de 2004, la contribution de l'Etat à la retraite complémentaire obligatoire (RCO) est financée sur les droits de consommation du tabac
(3) Contributions CNAF, versement du FSV, du FSI, de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie(CNSA) et de la C3S (supprimée en 2005)
(4) Besoin de recettes supplémentaires, non pris en compte dans les concours publics, nécessaire au financement des prestations sociales à la charge du FFIPSA
Unité : millions d'euros
Source : MAP

Les contributions professionnelles issues du cumul des cotisations acquittées par les ayants droit et des versements de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) au titre de la CSG représentent 16 % des recettes et baissent de 0,4 % par rapport à 2006. La progression des transferts au titre de la CSG (+ 3,9 %) a permis de compenser partiellement la baisse des cotisations (-2,6 %). Le fléchissement des cotisations peut paraître paradoxal au regard de la progression des revenus agricoles en 2006 mais en raison des dates de clôtures des comptabilités des exploitants, cette amélioration n'est prise en compte que partiellement. Ceux qui clôturent leur comptabilité au premier semestre n'ont pas bénéficié de la hausse des cours 2006, contrairement à ceux dont l'exercice comptable a pris fin en décembre 2006.

Les concours publics à la protection sociale agricole représentent une part prépondérante du financement du FFIPSA (70 %). L'importance de cette contribution (11,6 milliards) provient du déséquilibre structurel particulièrement marqué entre le nombre de cotisants et le nombre de bénéficiaires.

Après la progression de 1,5 % enregistrée en 2006, les concours publics marquent, en 2007, un recul de 5,4 % (-662 millions). Cette variation résulte d'une réduction des trois plus importantes

contributions représentant 89 % des concours publics en faveur du FFIPSA :

- le transfert des droits sur la consommation du tabac (4,8 milliards) baisse de 456 millions (-8,7 %) ;
- la compensation démographique (5,5 milliards) diminue de 87 millions (-1,6 %) ;
- les versements des autres caisses¹ (985 millions) reculent de 214 millions (-11,9 %).

Les recettes globales issues des contributions professionnelles et des concours publics (14,3 milliards, soit -4,5 %) s'avèrent insuffisantes pour couvrir l'intégralité des dépenses de protection sociale (16,5 milliards, + 1,6 %) (*tableau 2 en page suivante*), l'exercice 2007 du FFIPSA fait apparaître un besoin de financement de 2,2 milliards (+ 72 %), non pris en compte dans les concours publics. Depuis la mise en place du fonds en 2004, le déficit cumulé s'élève à 5,7 milliards.

¹ CNAF, FSI, FSV et Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

DÉPENSES DU FFIPSA

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
Maladie	5 307,7	5 302,8	5 767,6	6 085,2	6 334,2	6 577,6	6 519,3	6 586,4	1,0%
Dépenses médico sociales prises en charge par la CNSA (1)							527,5	584,4	10,8%
Prestation invalidité	65,4	67,5	72,3	73,4	76,7	79,1	78,5	74,2	-5,5%
Allocation de remplacement	8,2	12,8	12,6	13,4	12,3	13,7	13,8	13,3	-3,6%
Régime étudiant et PAM (2)	149,2	330,2	121,4	130,5	137,2	134,4	127,2	115,2	-9,5%
Prestations familiales	601,9	585,5	579,9	569,1	558,2	557,9	545,1	394,3	-27,7%
Prestation vieillesse	7 651,0	7 810,5	7 995,6	8 050,3	7 987,6	8 070,6	8 211,6	8 263,2	0,6%
Retraite complémentaire obligatoire (3)				28,0	142,0	145,0	145,0	145,0	0,0%
Total dépenses d'intervention	13 783,4	14 109,2	14 549,3	14 950,0	15 248,2	15 578,4	16 168,0	16 176,0	0,0%
Charge d'intérêt et autres charges (4)	60,6	64,8	56,1	36,7	38,1	103,7	112,9	366,8	225%
Total dépenses	13 844,0	14 174,0	14 605,5	14 986,7	15 286,3	15 682,2	16 280,8	16 542,8	1,6%

(1) Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

(2) Avantages sociaux accordés aux praticiens et auxiliaires médicaux

(3) Il s'agit de la participation de l'Etat à la RCO

(4) La charge des intérêts représente environ 50%. Les autres charges comprennent les frais d'assiette, la régularisation de la compensation démographique et les provisions sur les cotisations

Unité : millions d'euros

Source : MAP



SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES, SOCIALES ET LOGISTIQUES

Sous-direction des affaires budgétaires et comptables

Bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture

Conception réalisation : atelier d'impression du MAP